

# Projets d'Accompagnement Personnalisés à l'ère de Sérafin-PH

## FORMATION PERSONNES AGEES ET HANDICAP

Ref : ECSHA02B



### Compétences visées

*Co-construire, mettre en œuvre et suivre le Projet d'Accompagnement Personnalisé de la personne accompagnée.*

### Objectifs et contenus

#### **Appréhender la réforme Sérafin-PH sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap**

- La compréhension de la nomenclature Sérafin-PH et de sa réforme tarifaire: santé, autonomie et participation sociale.
- L'exploration des notions-clés : inclusion, autodétermination, capabilité, Classification Internationale du Fonctionnement (CIF).
- L'évaluation des mutations des postures professionnelles :
  - la transition de la logique métier vers logique compétence,
  - la collaboration et la coopération entre acteurs,
  - les nouvelles fonctions émergentes : coordination et référence.
- L'identification des changements dans les modalités d'accompagnement :
  - la place des personnes accompagnées et de leur entourage,
  - les interactions entre les offres médicosociales, sanitaires et le droit commun.

#### **Comprendre les évolutions du Projet d'Accompagnement Personnalisé**

- L'évolution du projet personnalisé au projet d'accompagnement : objet, topogramme, structuration et parties prenantes.
- Les principes d'élaboration : co-construction pluriprofessionnelle, pluridisciplinaire, avec la personne accompagnée et son entourage, diagnostic des besoins, articulation entre besoins exprimés et prestations proposées.
- Les points-clés : mobilisation des ressources du territoire et évaluation rigoureuse des capacités et des besoins grâce à des outils adaptés.

#### **Piloter le Projet d'Accompagnement Personnalisé**

- Le bilan du précédent projet : évaluation des actions menées, envisagées et évolution des besoins.
- L'évaluation des besoins : recueil de données, outils d'évaluation et de recueil.
- La construction du projet : réponse de prestations sur le territoire adaptée aux besoins exprimés, vers un parcours.
- La mise en œuvre : coordination des prestations sur le territoire, coopération et collaboration entre les différents acteurs pour le bénéfice de la personne accompagnée :
  - le rôle des professionnels : missions du coordinateur et du référent,
  - la coopération interdisciplinaire au service de la personne accompagnée.
- L'évaluation des actions menées, les indicateurs d'efficacité et les mesures correctives, le suivi.

## Méthodes

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Analyse de cas.
- Mise en situation.
- Quiz.

## Personnes concernées

Tout professionnel d'ESSMS, du handicap.

## Valeur ajoutée

La formation s'adresse à tous les professionnels des établissements et services médicosociaux du handicap. Les professionnels s'approprient le Projet d'Accompagnement Personnalisé *versus* Serafin-PH et adaptent leur pratique professionnelle à l'évolution de l'offre médicosociale.

## Pré-requis

Aucun

## Dispositif d'évaluation

### **L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :**

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

## À noter

### Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant de l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Comité stratégique Serafin-PH – Nomenclatures besoins et prestations détaillées – 27 avril
- Guide bonnes pratiques Serafin-PH, octobre 2020.
- Haute Autorité de Santé. (2008). *Les attentes de la personne et le projet personnalisé*. HAS. [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco\\_projet.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_projet.pdf)
- Haute Autorité de Santé. (2018). *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement*. HAS. [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco\\_vie\\_en\\_collectivite\\_anesm.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_vie_en_collectivite_anesm.pdf)
- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. (2024). *Présentation de la réforme SERAFIN-PH*. CNSA. <https://www.cnsa.fr/budget-et-financement/serafin-PH>

Mise à jour le : **13/02/2025**